

À la une

Pour l'intervention systématique de l'avocat en matière de contrôle des mesures d'isolement et de contention

étude par Véronique TELLIER-CAYROL

Le caractère privatif de liberté des mesures d'isolement et de contention des personnes hospitalisées sans consentement, ainsi que le risque d'atteintes non justifiées aux libertés et droits fondamentaux de ces patients, commandent que l'assistance ou la représentation par un avocat soient rendues obligatoires.



© RFBSIP_AdobeStock

Actualité

« Le Parquet européen s'est imposé dans la lutte contre la fraude au budget de l'Union »

entretien avec Frédéric BAAB

Technique

Le congé sabbatique

étude par Steven RIOCHE

Jurisprudence

Résolution unilatérale du contrat : de l'usage du critère de vanité par la Cour de cassation

note par Henri CONTE
sous Cass. 3^e civ., 25 janv. 2024

Décision n° 2023-863 DC sur la loi immigration-intégration : une décision cavalière mais sans panache constitutionnel

note par Serge SLAMA
sous Cons. const., DC, 25 janv. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Grégory DUMONT

Avocat au barreau des Hauts-de-Seine, associé,
CMS Francis Lefebvre Avocats

• Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

Maître de conférences à l'université Toulouse Capitole

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sylvain BERNARD, Maryline BRUGGEMAN, Sophie DEVILLE, Marie GAYET, Simon JARRY, Michel LEROY, Clément MIMRAN, Pierre-Jean THIL et Serge VICENTE



**AUJOURD'HUI,
TOUS LES
EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT.**

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement
au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

Cet encart est élaboré par CITEO.

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL461b0 ■ Définition pénale du viol : le CNB est opposé à l'ajout
de la notion de consentement 3

GPL461c6 ■ Confidentialité des consultations juridiques : les bâtonniers
refusent de former les juristes d'entreprise 4

GPL461e1 ■ « Le Parquet européen s'est imposé dans la lutte
contre la fraude au budget de l'Union »
entretien avec Frédéric BAAB 6

Technique

GPL460v7 ■ Le congé sabbatique
étude par Steven RIOCHE 10

Doctrine

GPL460e3 ■ Pour l'intervention systématique de l'avocat en matière
de contrôle des mesures d'isolement et de contention
étude par Véronique TELLIER-CAYROL 12

Jurisprudence

GPL460e2 ■ Résolution unilatérale du contrat : de l'usage du critère
de vanité par la Cour de cassation
note par Henri CONTE sous Cass. 3^e civ., 25 janv. 2024 16

GPL461a9 ■ Décision n° 2023-863 DC sur la loi immigration-
intégration : une décision cavalière mais sans panache constitutionnel
note par Serge SLAMA sous Cons. const., DC, 25 janv. 2024 19

GPL460a9 ■ CJUE : l'émetteur apparent d'une fausse facture n'est
responsable que s'il est de mauvaise foi
note par Anastasios PAPAGIANNOULAS sous CJUE, 8^e ch., 30 janv. 2024 23

GPL460x0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27

GPL460o5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31

GPL460w9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 34

GPL459w4 ■ Chronique de jurisprudence de droit des étrangers
par Benjamin BRAME <https://lxt.so/GPL459w4> 

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

35

Sous la responsabilité scientifique de
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Grégory DUMONT